



Le Perreux
sur-Marne
Ville d'expressions

Budget Primitif 2019

Conseil Municipal du

20 décembre 2018



PRESENTATION DU BP 2019

Le contexte financier



La ville du Perreux :

- doit s'adapter aux **obligations législatives et réglementaires**,
- doit satisfaire des besoins collectifs en constante évolution,
- La ville n'a **pas de marge de manœuvre** pour faire face à l'évolution de ses charges de fonctionnement et à la stagnation voire la diminution de certaines de ses recettes.

Les objectifs du BP 2019



- Geler les taux d'imposition locale,
- Poursuivre la maîtrise de la masse salariale,
- Poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses à caractère général,
- Geler les subventions aux associations,
- Préserver les épargnes,
- Maintenir l'effort d'investissement,
- Limiter l'endettement hors groupe scolaire,
- Optimiser les recettes.

Le BP, un document de prévisions



- Le Budget est préparé à partir de ressources évaluées, la majeure partie d'entre elles (dotations de l'Etat, DGF, recettes fiscales...) ne sont connues avec certitude que début mars,
- La loi de finances qui a, chaque année, des conséquences importantes sur les finances des collectivités n'est pas encore votée.

Les grandes masses budgétaires



	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 181 300 €	14 181 300 €
Dont opérations réelles :	14 161 300 €	9 791 900 €
Dont opérations d'ordre :	20 000 €	1 650 000 €
Dont virement de la section de fonctionnement :	0 €	2 739 400 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	47 663 500 €	47 663 500 €
Dont opérations réelles :	43 274 100 €	47 643 500 €
Dont opérations d'ordre :	1 650 000 €	20 000 €
Dont virement à la section d'investissement :	2 739 400 €	0 €
TOTAL	61 844 800 €	61 844 800 €

Les grandes masses budgétaires



	2018	2019
Recettes de fonctionnement	46 197 860	47 643 500
Dépenses de fonctionnement	43 388 600	43 244 100
<i>dont intérêts de la dette</i>	322 000	277 000
Recettes d'investissement	3 810 000	9 791 900
<i>dont emprunts inscrits</i>	2 750 000	6 350 000
Dépenses d'investissement	9 624 260	14 111 300
<i>dont capital de la dette</i>	1 712 000	1 235 900
<i>dont P.P.I</i>	7 912 260	12 875 400

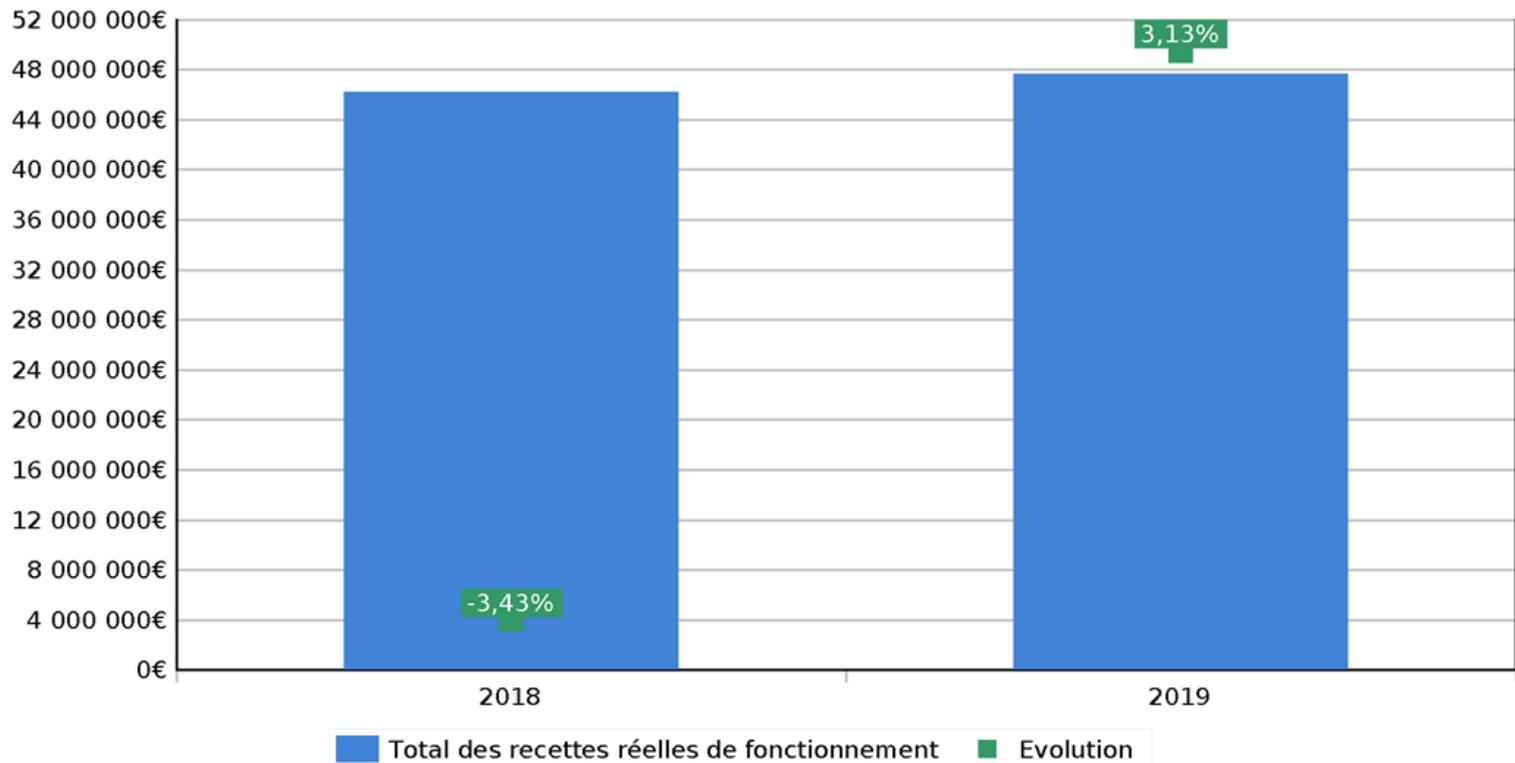


Le Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



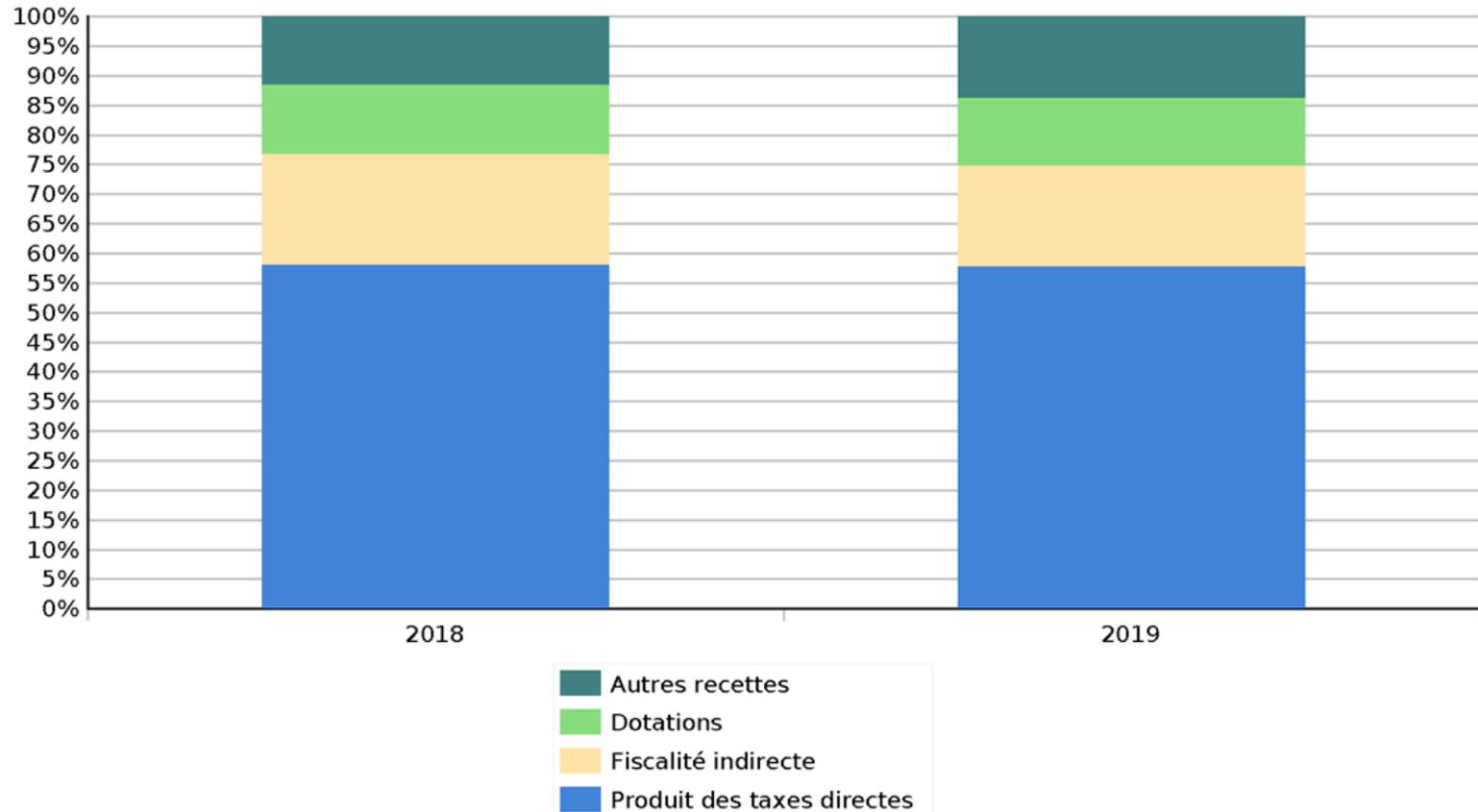
Recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



Les principales recettes de fonctionnement



Produits de la fiscalité directe : (chapitre 73) taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

2018	2019
26 830 000	27 550 000

Produits de la fiscalité indirecte : (chapitre 73) taxe sur l'électricité, droits de mutation, ACM (attribution de compensation).

2018	2019
8 623 000	8 113 400

Dotations : (chapitre 74) DGF, compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations.

2018	2019
5 438 420	5 471 170

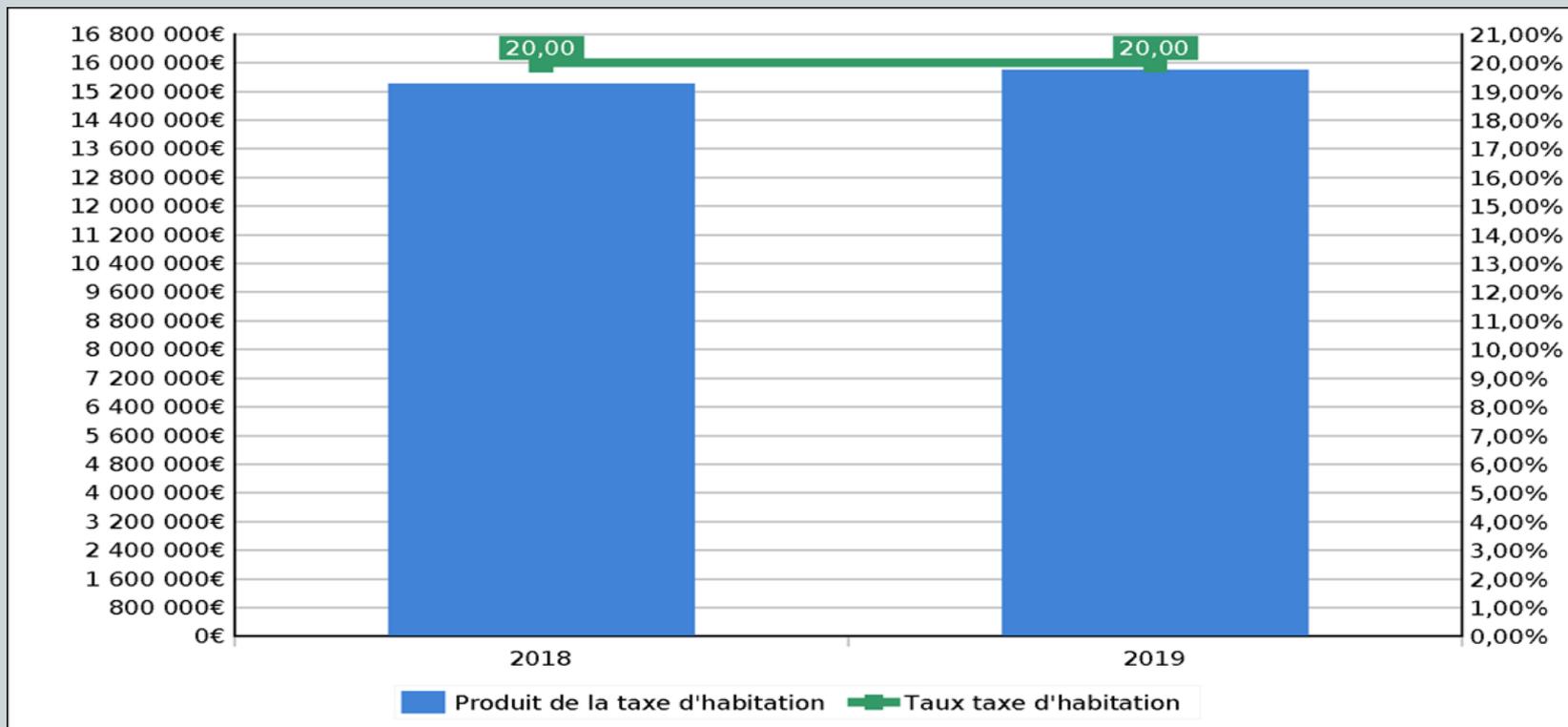
Autres recettes : produits des services, autres produits de gestion courante, atténuations de charges, recettes exceptionnelles, produits induits des investissements...

2018	2019
5 306 440	6 508 930

La fiscalité : la taxe d'habitation



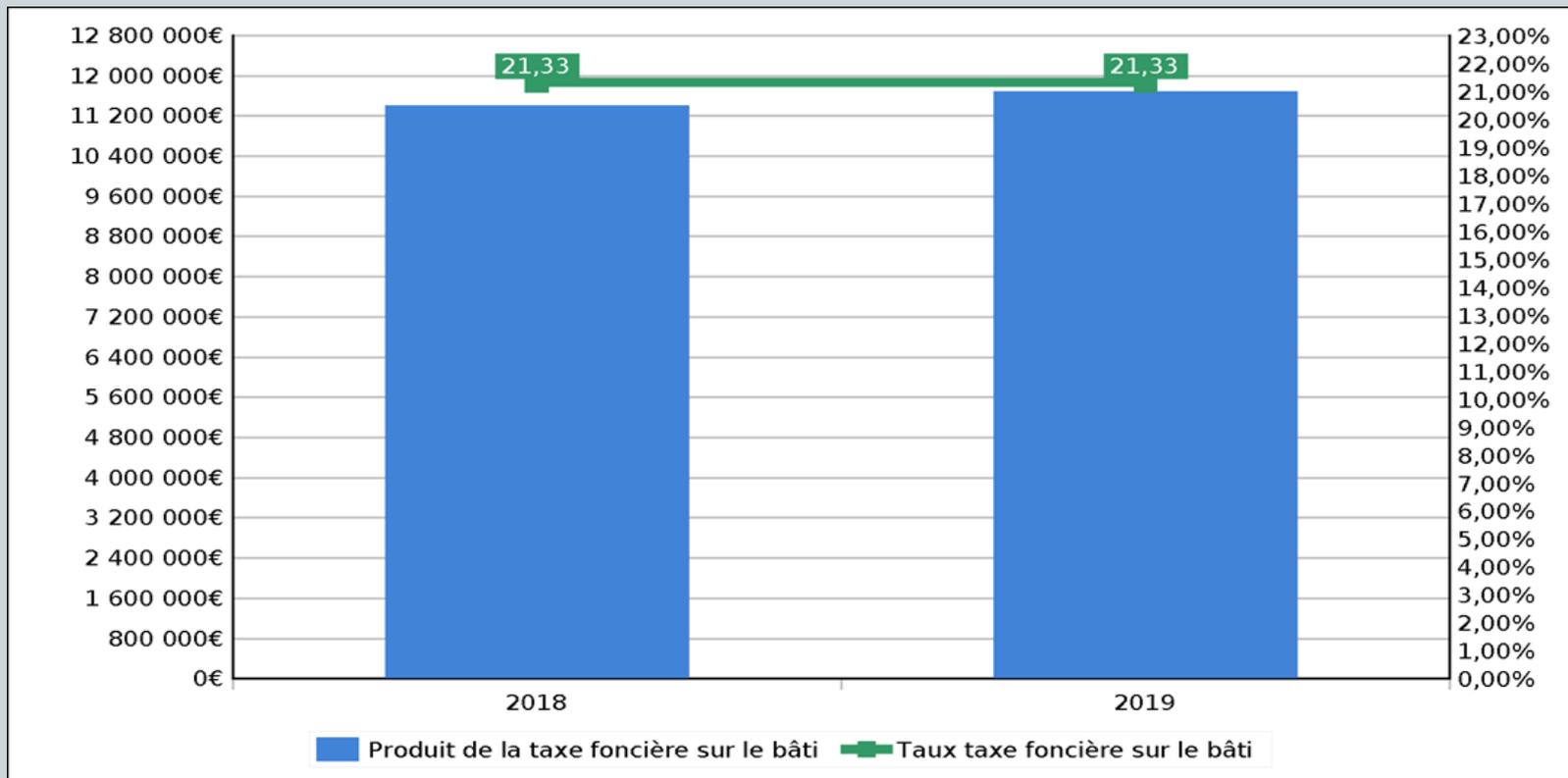
Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2018	77 055 600	1,43 %	15 411 120	1,43 %	20 %	0 %
2019	79 000 000	2,52 %	15 800 000	2,52 %	20 %	0 %



La fiscalité : la taxe foncière



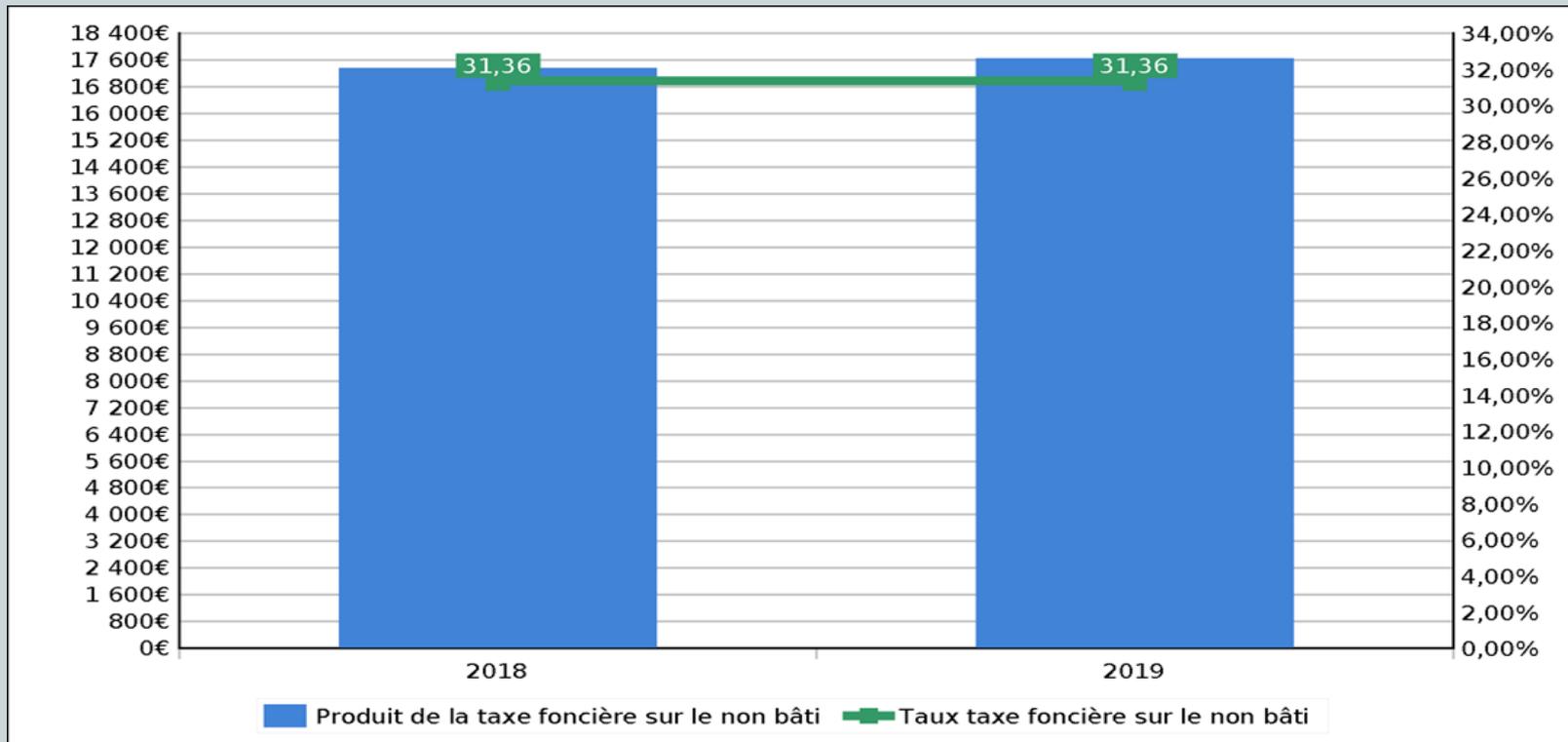
Années	Base nette TF	Evol base TF	Produit TF	Evol produit TF	Taux TF	Evol taux TF
2018	53 453 061	0,89 %	11 401 538	0,89 %	21,33 %	0 %
2019	54 781 997	2,49 %	11 685 000	2,49 %	21,33 %	0 %



La fiscalité : la taxe foncière sur les propriétés non bâties



Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2018	55 300	6,87 %	17 342	6,87 %	31,36 %	0 %
2019	56 266	1,75 %	17 645	1,75 %	31,36 %	0 %



La DGF



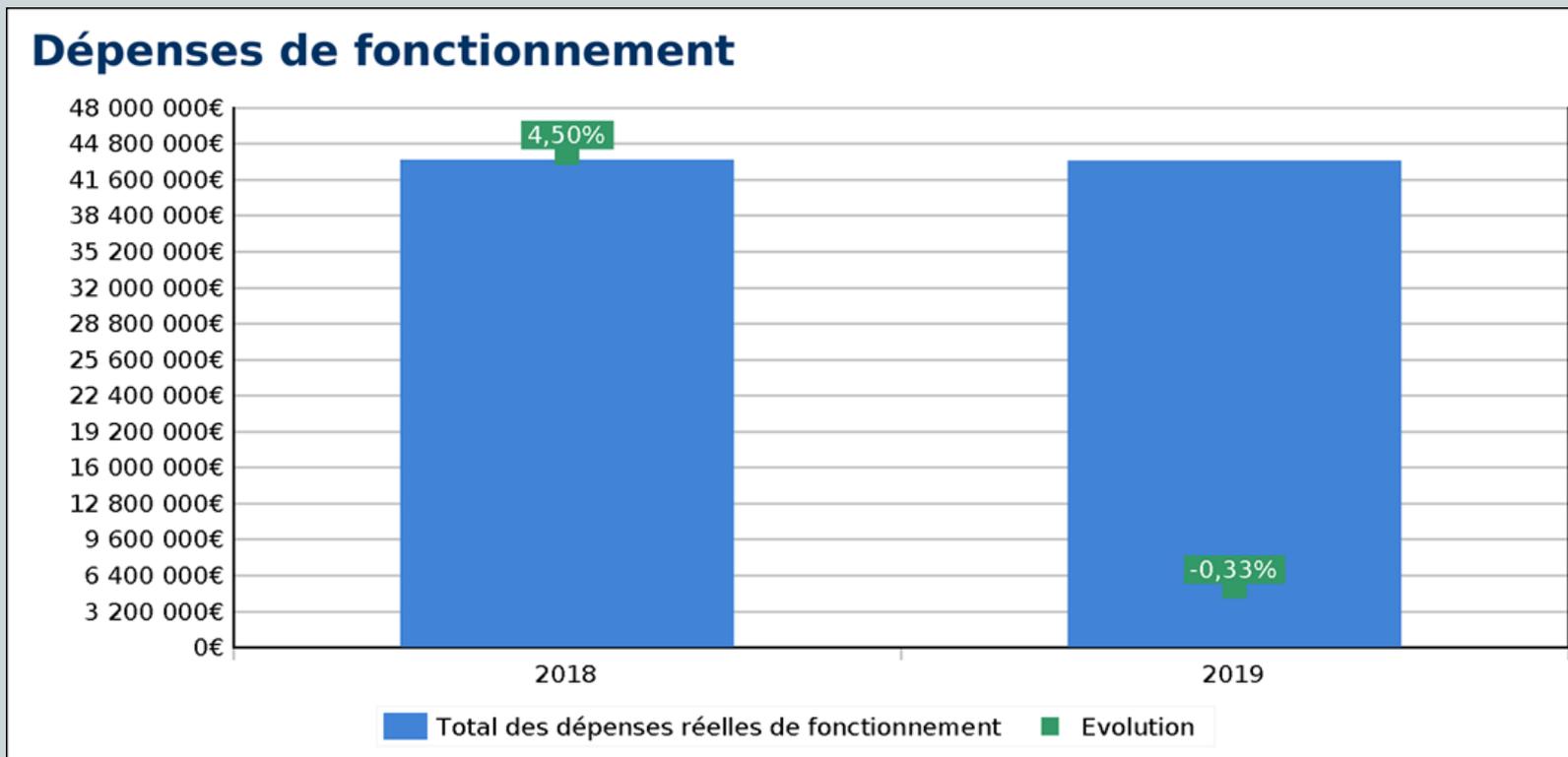
Pour Le Perreux, la baisse de la DGF devrait se poursuivre mais dans une moindre mesure.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DOTATION FORFAITAIRE	5 258 513 €	4 548 183 €	3 775 928 €	3 363 644 €	3 304 649 €	3 245 200 €
<i>evolution n-1</i>	<i>-3,93%</i>	<i>-13,51%</i>	<i>-16,98%</i>	<i>-10,92%</i>	<i>-1,75%</i>	<i>-1,80%</i>

Les dépenses de fonctionnement



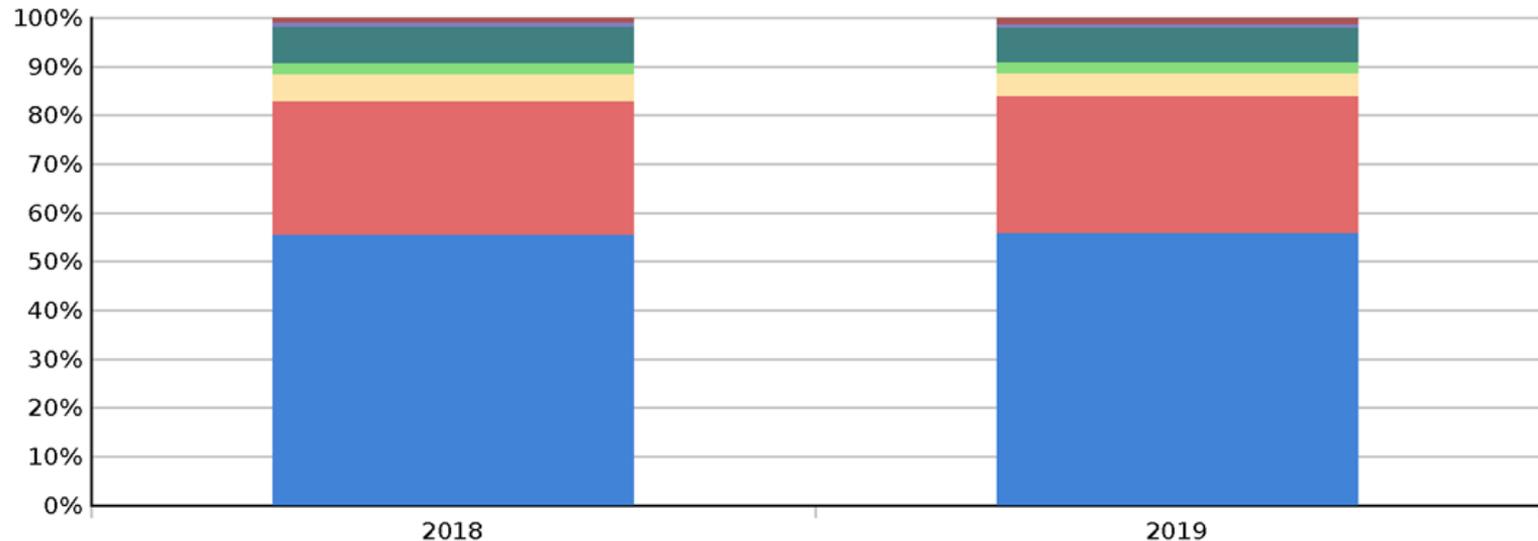
Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	43 388 600	4,5 %	1 276
2019	43 244 100	-0,33 %	1 262



Les dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



- Autres dépenses
- Intérêts de la dette (art 66111 et 66112)
- Subventions versées (art 657)
- Contingents et participations obligatoires (art 655)
- Altération de produit (chap 014)
- Charges à caractère général (chap 011)
- Charges de personnel et frais assimilé (chap 012)

Les principales dépenses de fonctionnement



Charges de personnel : (chapitre 012) dépenses de personnel.

Charges à caractère général : (chapitre 011) fluides, prestations de service, maintenance, entretien ...

Subventions: (chapitre 65, article 657)

Autres charges: (chapitres 014, 65 articles autres que 657, et chapitre 67) : FFCT, FPIC, SRU, contingent incendie, subventions à Tremplin Jeunes ...

Charges financières : (chapitre 66) les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les intérêts des emprunts et les ICNE.

2018	2019
19 925 000	20 173 300

2018	2019
9 838 510	10 148 800

2018	2019
2 676 890	2 531 060

2018	2019
10 671 200	10 155 640

2018	2019
307 000	265 300

Les principales dépenses de fonctionnement



Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent globalement de 1,25% par rapport à 2018, soit 248 300 €uros.

Cette faible augmentation est rendue possible par le redéploiement des moyens et une gestion rigoureuse des effectifs.

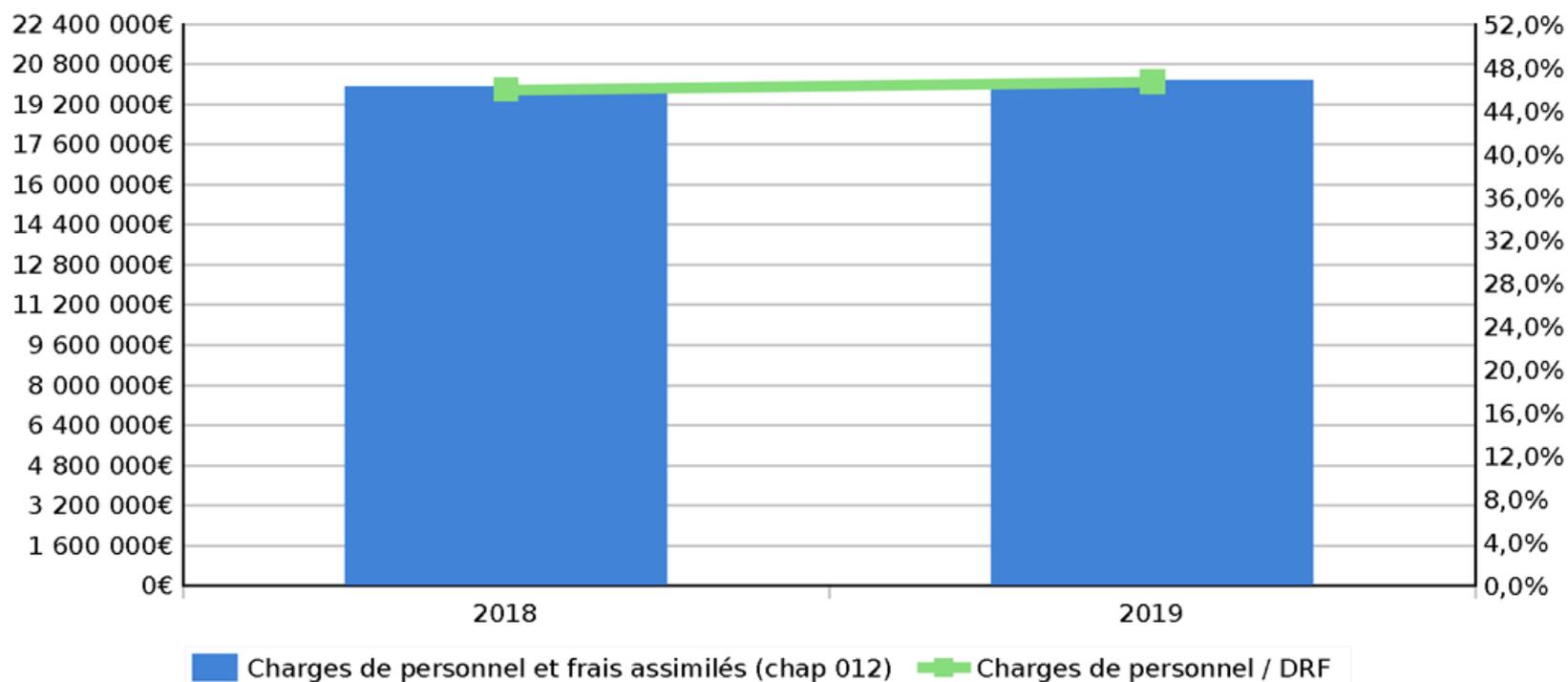
Les principales dépenses de personnel :

- Le GVT : 74 000 €uros
- La création ou la transformation de postes : 354 500 €uros (1 agent chargé de la sécurité des bâtiments, un autre chargé des droits de voirie, transfert d'un poste du CCAS (conseillère en économie sociale et familiale) un technicien informatique, un coordinateur des équipements sportifs, augmentation du temps de travail des psychologues à la petite enfance et augmentation du nombre d'heures dans l'animation + 11 000 heures),
- Remplacements divers : 540 600 €uros.

La masse salariale



Charges de personnel



La masse salariale



Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

2018	2019
19 925 000	20 173 300

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2018	2019
45,92 %	46,65 %

Les effectifs de la collectivité

(Source dernier bilan social 2017)



FILIERES	2016				2017			
	TITULAIRES	STAGIAIRES	CONTRACTUELS ET CONVENTIONNES	TOTAL	TITULAIRES	STAGIAIRES	CONTRACTUELS ET CONVENTIONNES	TOTAL
Administrative	76	2	3	81	70	1	5	76
Technique	193	8	0	201	190	10	0	200
Médico-Sociale	14	2	12	28	15	2	12	29
Sociale	5	1	1	7	5	1	0	6
Sportive	8	0	0	8	8	0	0	8
Animation	43	0	1	44	42	1	1	44
Culturelle	28	0	13	41	28	1	14	43
Sécurité	14	2	0	16	13	0	0	13
CCAS	5	0	0	5	5	0	0	5
Conventionnels			2	2			1	1
Emplois d'Avenir			2	2			2	2
Apprentis			2	2			3	3
Contrats Aidés			15	15			14	14
TOTAL :	386	15	51	452	376	16	52	444

→ moins 1.3%

→ moins 1.7%

Les dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 : Charges à caractère général

Propositions budgétaires en augmentation par rapport au BP 2018, + 3,15 % (patinoire, maintenance des caméras de vidéo-protection, augmentation du coût des fluides, augmentation du coût des contrats de maintenance...).

Chapitre 014 : Atténuations de produits :

dont la pénalité SRU (*solidarité et renouvellement urbain*)

Les efforts constants de la ville du Perreux pour augmenter le nombre de logements sociaux ont porté leurs fruits puisque la ville enregistre désormais près de 11% de logements sociaux. Mais ce pourcentage est encore loin des 25% imposés par la loi.

Le non-respect de cet objectif lors du dernier triennal entraine une majoration de la pénalité pour un montant brut estimé de 1 520 000 €uros.

De ce montant brut sont déduites les surcharges foncières versées aux bailleurs sociaux de l'année N-2 (330 000 €uros).

Les dépenses de fonctionnement



Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Propositions budgétaires à la baisse par rapport au BP 2018, -4,53 % (la baisse due à la diminution du montant du FCCT).

Sur ce chapitre sont notamment imputés :

- les subventions aux associations dont le montant est gelé,
- le FCCT dont le montant est en baisse,

Depuis sa mise en place, le FCCT a connu de fortes variations liées aux évolutions de compétences. Le processus de répartition des compétences est clarifié, le FCCT ne devrait varier qu'en raison du résultat de l'année N-1.

L'EPT : Pour mémoire



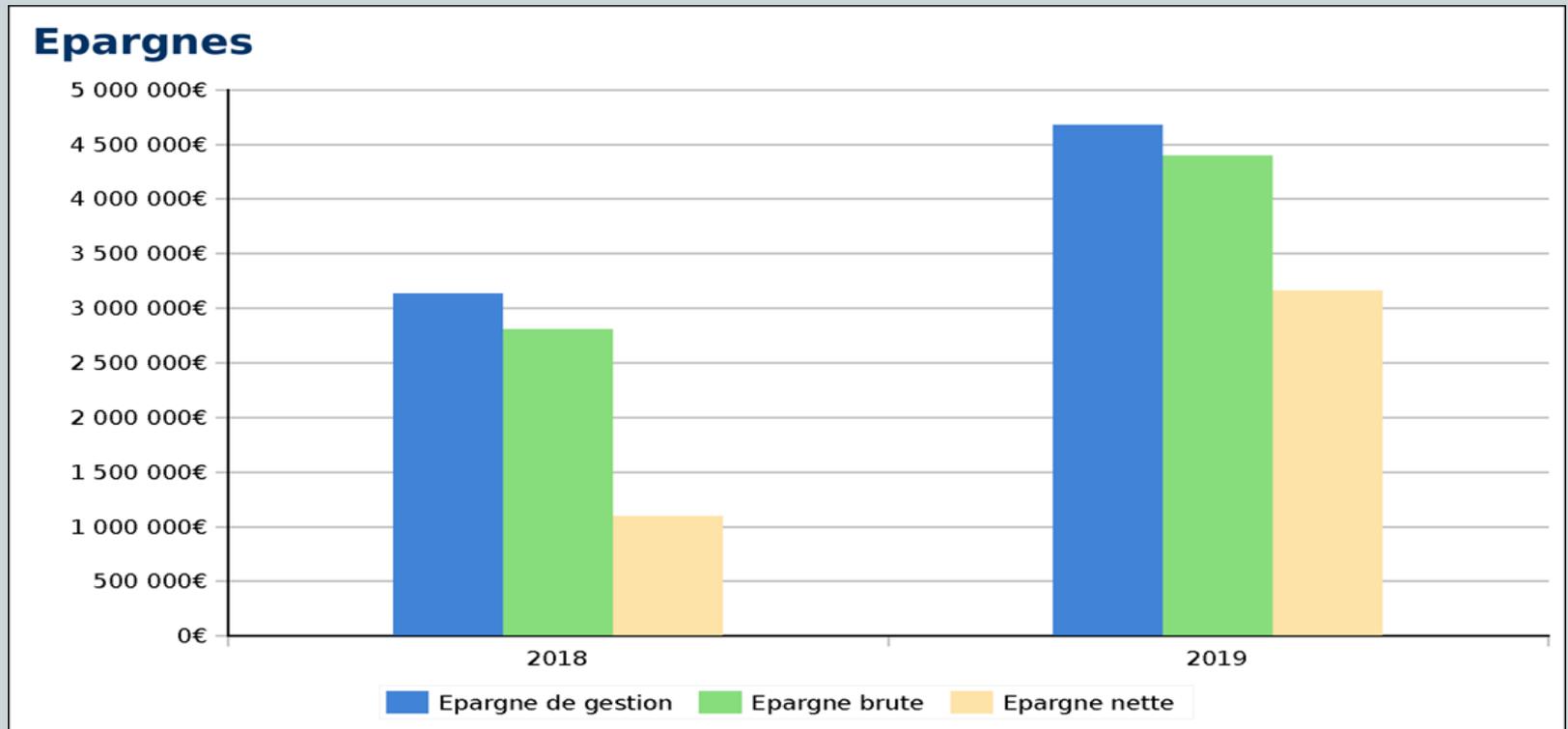
La ville verse à l'EPT le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) 7 100 000 € au BP 2019 composé :

- 1. FCCT « socle »** constitué du produit des impôts ménages additionnels perçu par les EPCI préexistants et du montant de la dotation de compensation part salaire (CPS) versée par la MGP dans l'ACM,
- 2. FCCT « compétences »** constitué des retours de compétences : cimetière, marché alimentaire, sécurité incendie, dépôts sauvages, animations commerciales et divers associations et des dépenses mutualisées : politique de la ville, PLUI, PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial, frais de structure, eaux pluviales ...). Après de fortes variations, cette partie a pour vocation de rester figée,
- 3. FCCT « projets d'avenir »** constitué du FPIC et des réajustements de CFE, des charges de structure, des allocations compensatrices de fiscalité et de mesures propres à chaque ville,
- 4. FCCT « définitif »** constitué du résultat des silos de chacune des villes de l'année N-1 incluant les dépenses d'équipement réalisées au profit de chacune des villes de l'EPT.

Les grands équilibres financiers



	2018	2019
Recettes de fonctionnement	46 197 860	47 643 500
Epargne de gestion	3 131 260	4 676 400
Epargne brute	2 809 260	4 399 400
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	6,08 %	9,23 %
Epargne nette	1 097 260	3 163 500

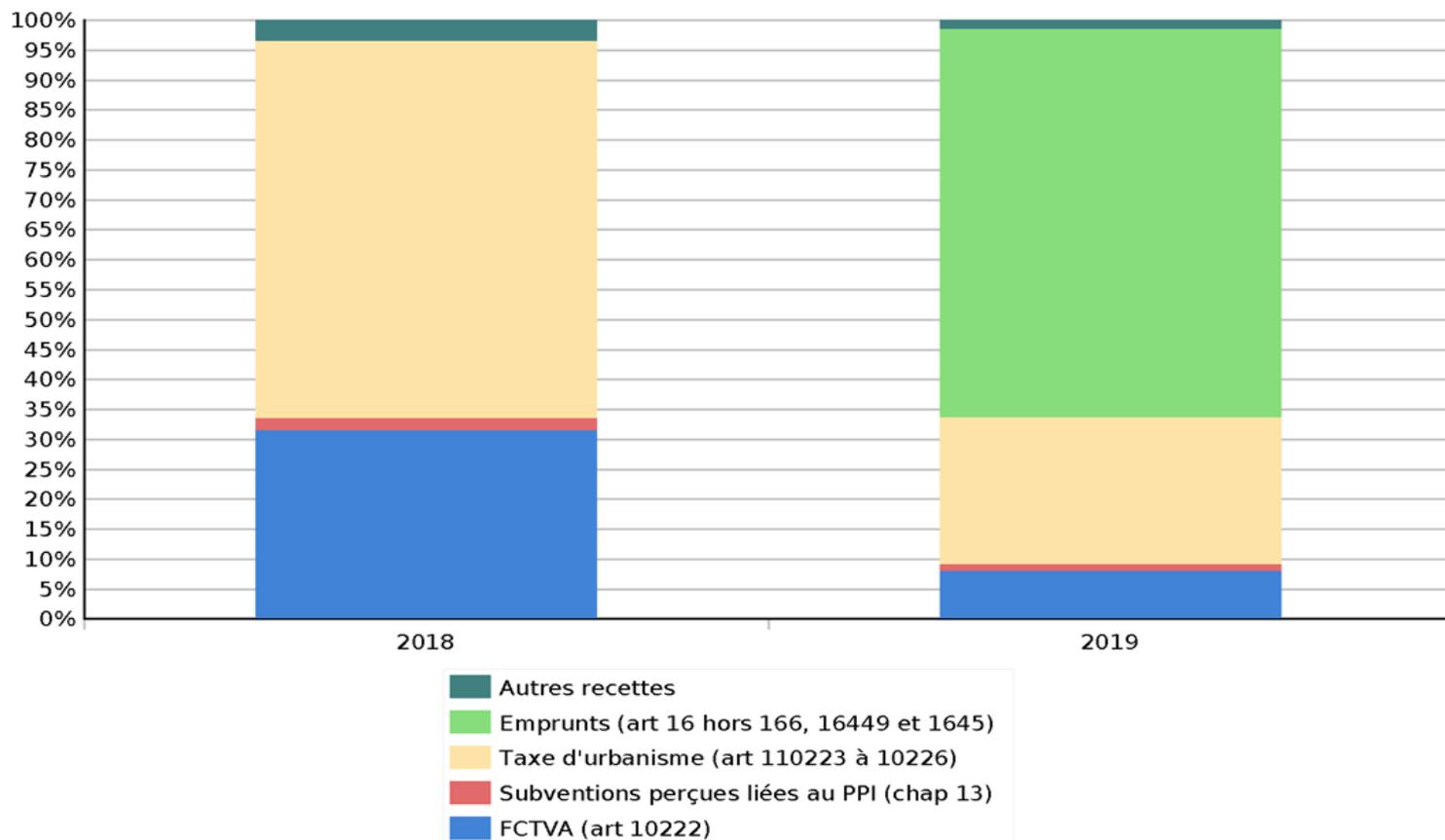




L'investissement



Répartition des recettes d'investissement



Les recettes d'investissement



FCTVA : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes.

2018	2019
1 200 000	875 600

Subventions perçues : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département ...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

2018	2019
75 000	106 300

Taxe d'urbanisme : taxe d'aménagement.

2018	2019
2 400 000	2 400 000

Emprunts : Emprunts

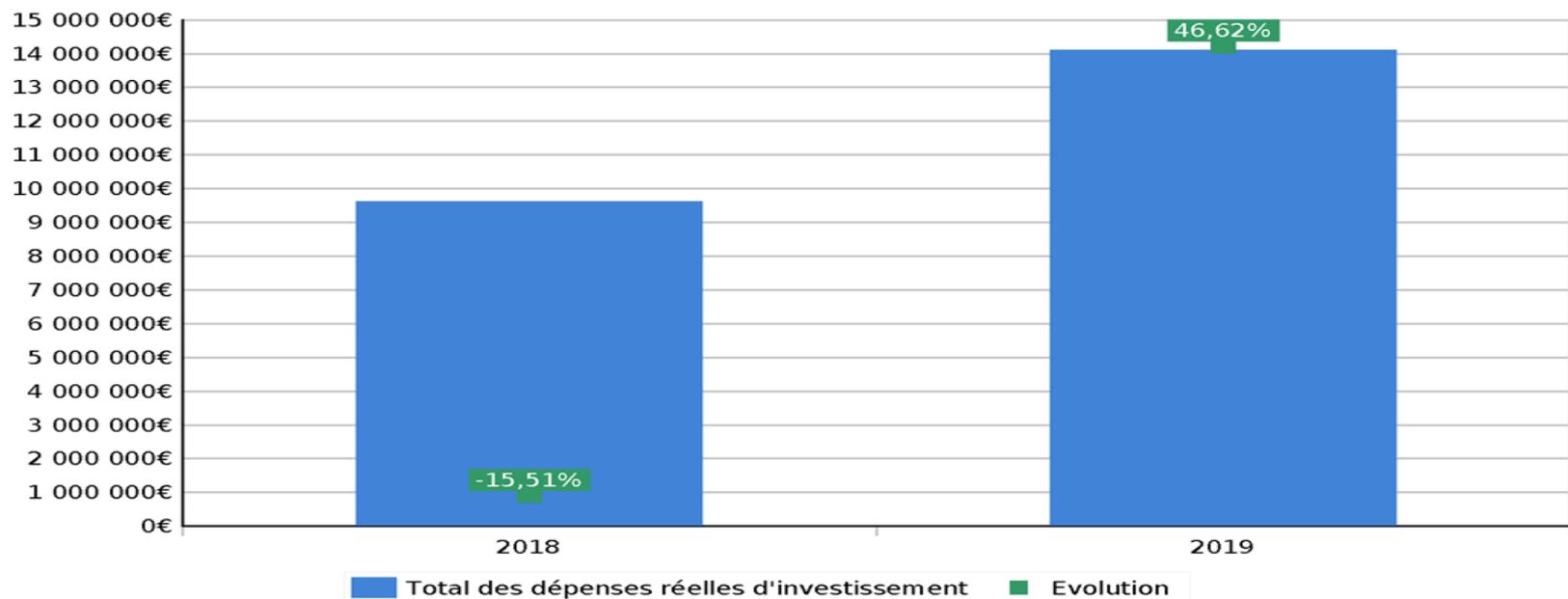
2018	2019
0	6 350 000

Les dépenses d'investissement



Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	9 624 260	-15,51 %	283
2019	14 111 300	46,62 %	412

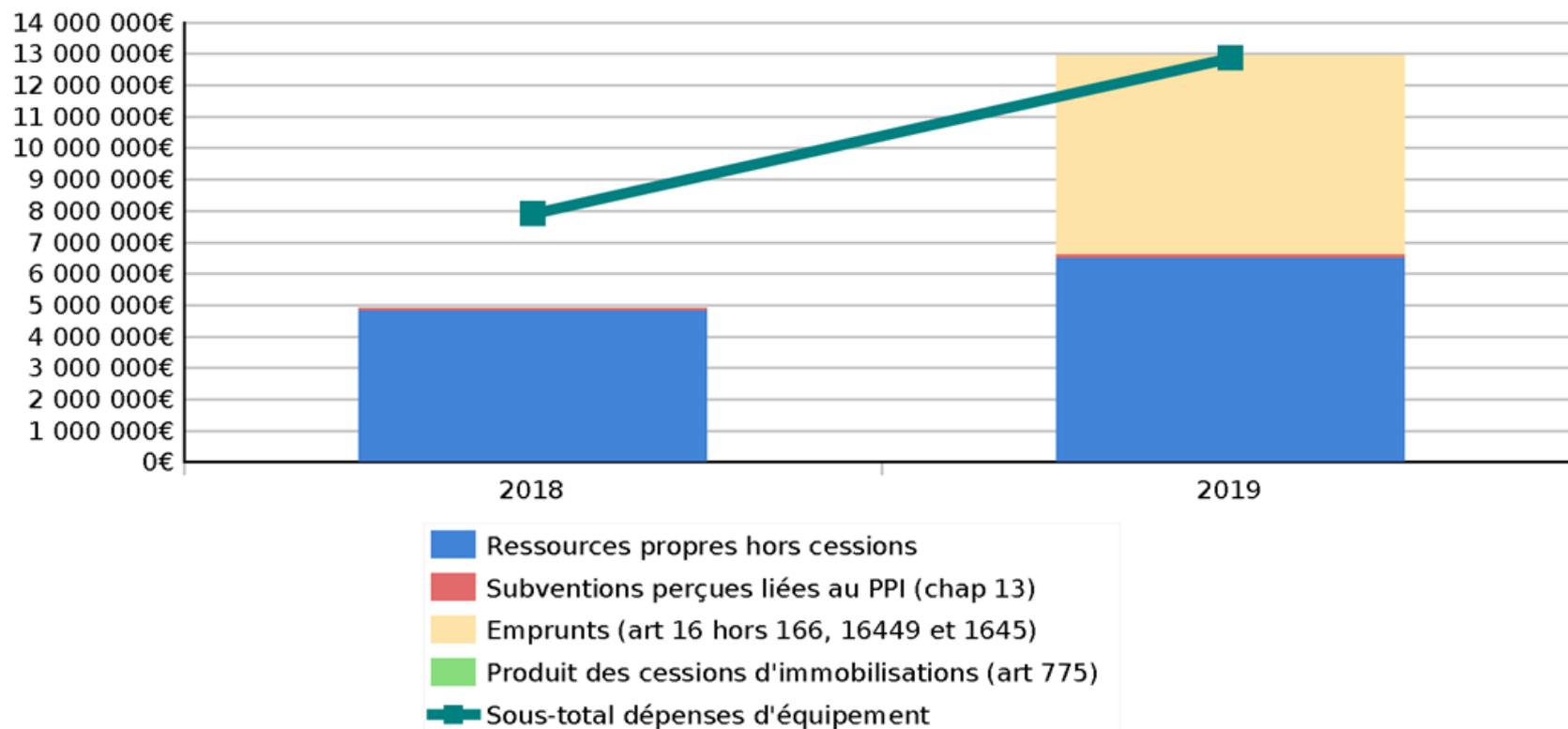
Dépenses d'investissement



Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2018	9 624 260	1 712 000	17,79 %
2019	14 111 300	1 235 900	8,76 %



Répartition du financement de l'investissement



Les dépenses d'investissement



Total des chapitres 20, 21 et 23 (hors groupe scolaire) : 6 860 400 €uros contre 6 203 060 €uros au BP 2018 dont 755 900 €uros pour diverses acquisitions (mobilier, informatique, matériels ...)

Les grands axes pour 2019

Au sein du programme socle d'investissement pour 2019 les axes suivants se dégagent :

- Travaux et grosses réparations sur le patrimoine bâti,
- Mise aux normes des équipements publics en matière d'accessibilité,
- Rénovation, embellissement et sécurisation des voiries,
- Poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public,
- Poursuite du programme d'enfouissement des réseaux,
- Et la construction du groupe scolaire.

Les dépenses d'investissement



A titre d'exemples :

- Fournitures et plantations d'arbres : 130 000 €uros,
- Acquisitions de mobiliers urbains : 85 000 €uros,
- Gros travaux d'entretien de voirie : 600 000 €uros,
- Travaux d'éclairage : 125 000 €uros,
- Travaux de signalisation tricolore lumineuse : 100 000 €uros,
- Réfection de l'allée centrale du cimetière : 300 000 €uros,
- Rue Auguste Dasprat : 830 000 €uros,
- Rue de la Cascade : 637 000 €uros,
- Dispositif anti-inondations : 85 000 €uros,
- Remplacement des menuiseries dans les écoles : 261 800 €uros,
- Divers travaux dans les bâtiments communaux : 1 529 340 €uros,

Le programme d'investissement



L' AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de paiement) mise en place pour la construction du groupe scolaire.

Inscription budgétaire BP 2019 : 5 400 000 €uros

AP /CP n°	OPERATION	AP n° 4	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
4	Construction d'un groupe scolaire	14 500 000 € TTC	1 020 000 € TTC	5 400 000 € TTC	5 400 000 € TTC	2 680 000 € TTC

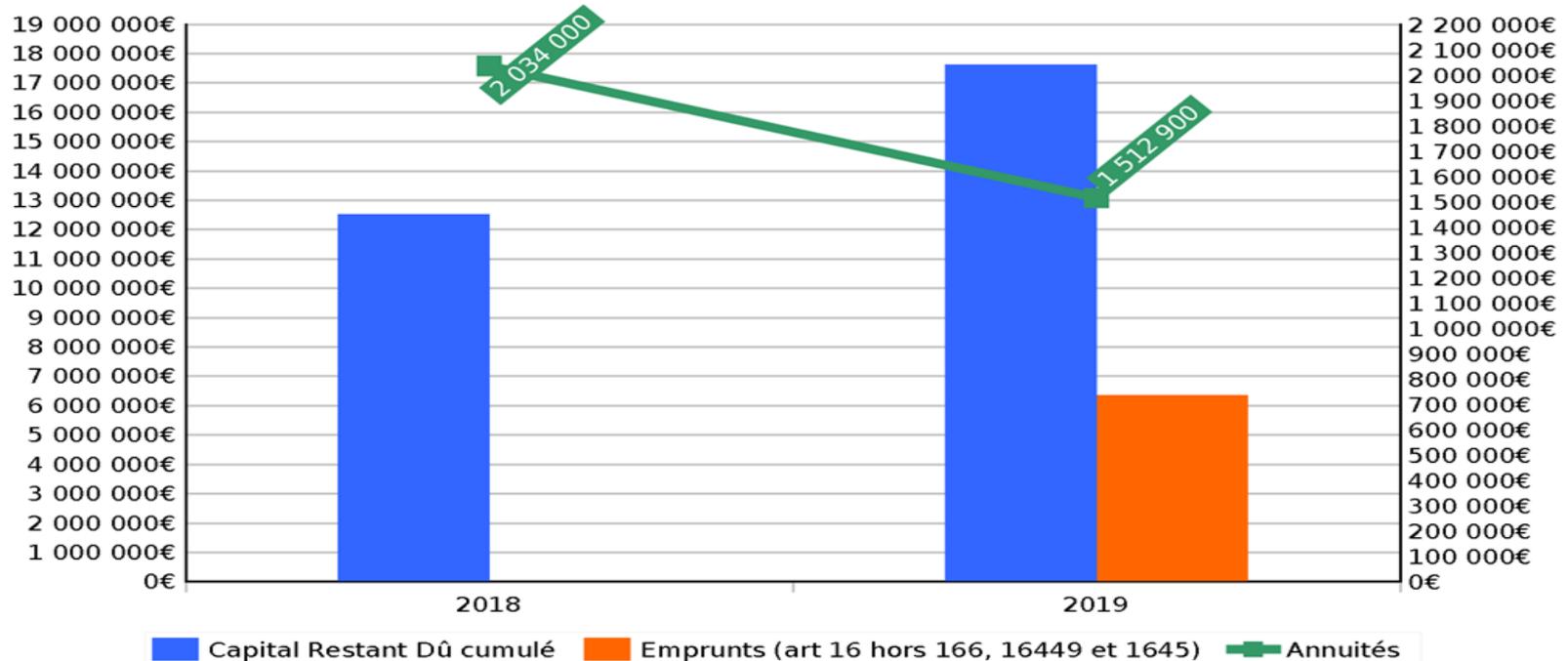
La dette



L'encours de la dette au 31 décembre passe de **12 511 501 €** en 2018 à **17 628 654 €** en 2019.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2018	12 511 501	-1,64 %	0
2019	17 628 654	40,9 %	6 350 000

Encours de dette

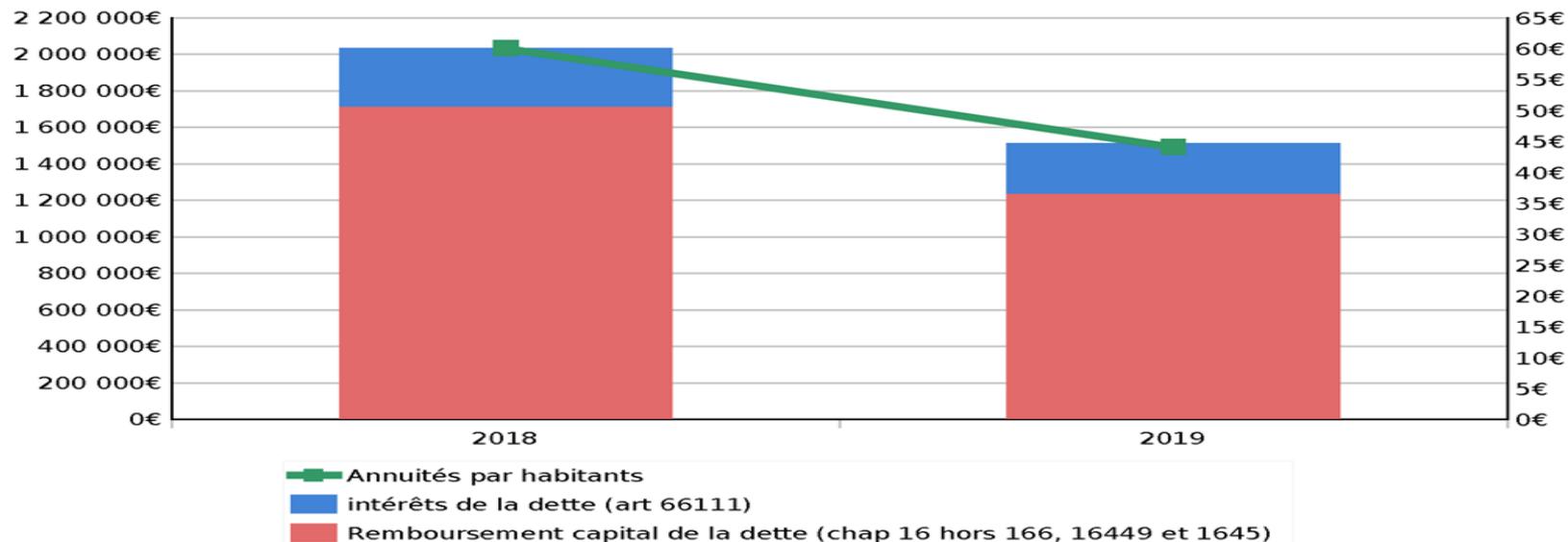


La dette



	2018	2019
Annuités	2 034 000	1 512 900
Evolution n-1 (en %)	-8,74 %	-25,62 %
Capital en euro	1 712 000	1 235 900
Intérêts en euro	322 000	277 000

Remboursement



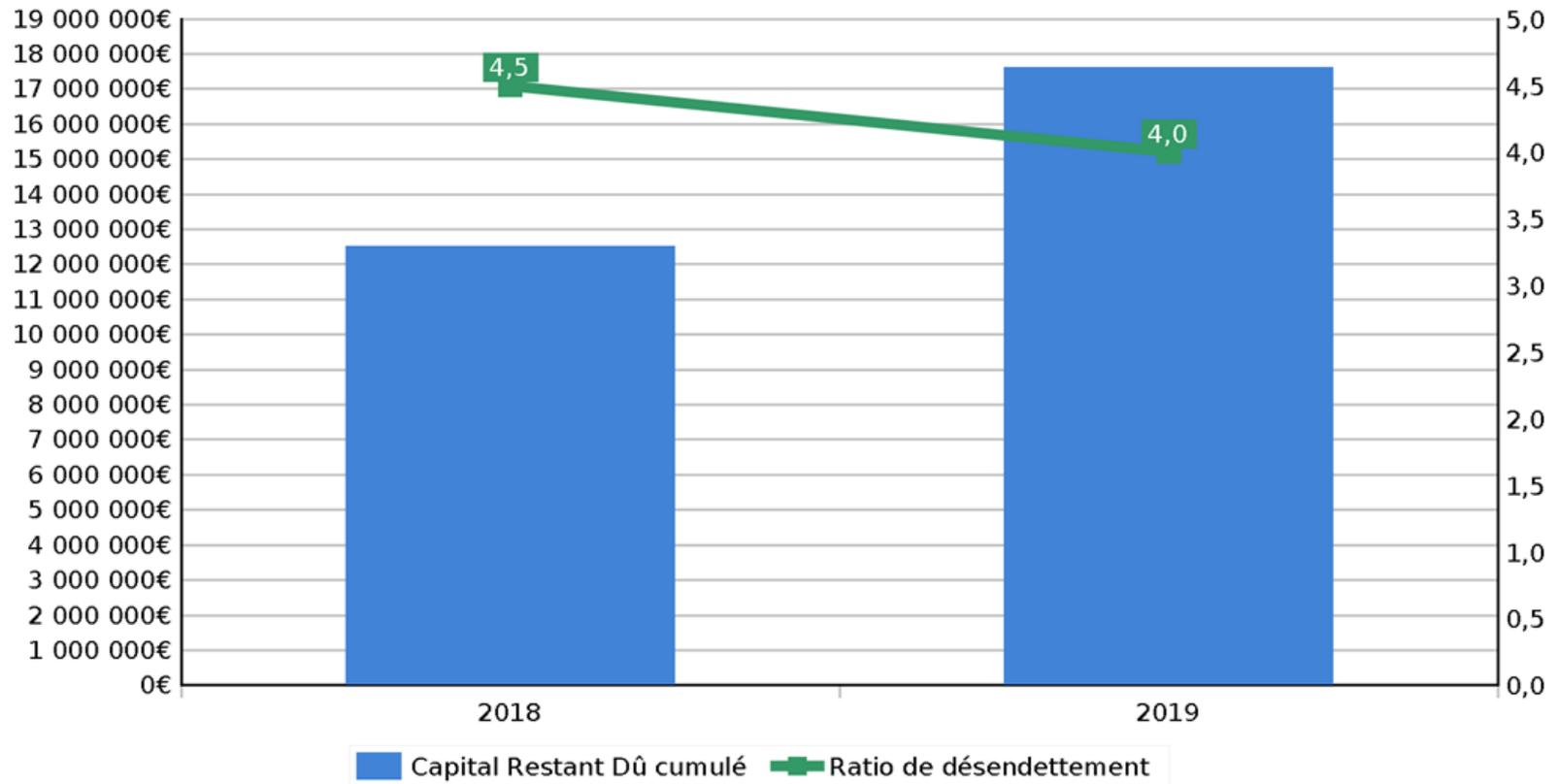
La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2018	2019
Annuités	60	44
Capital	50	36
Intérêts	9	8

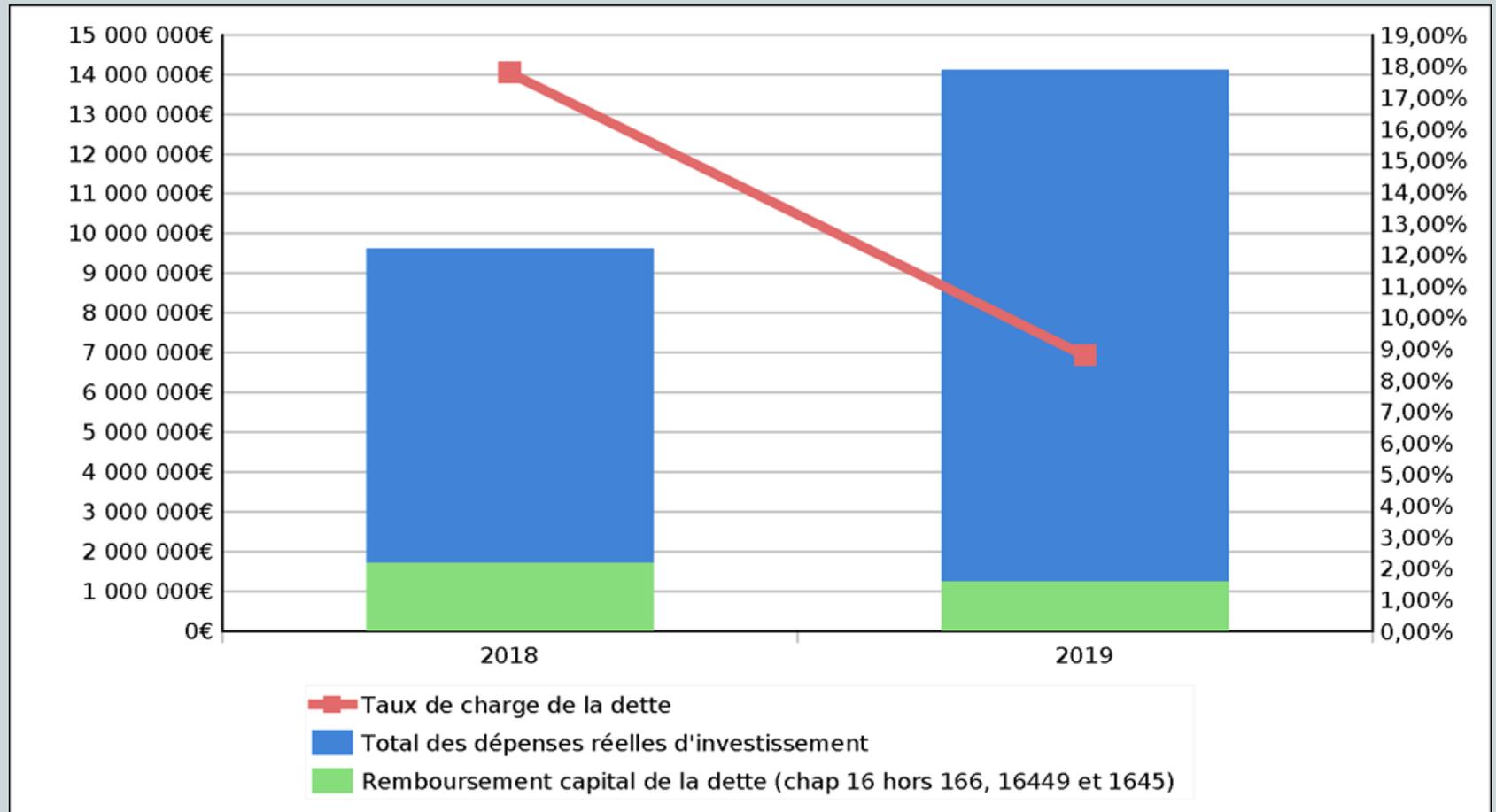
La dette



Capacité de désendettement



La dette



La dette



L'équilibre pluriannuel

La capacité de désendettement est inférieure à la durée de vie moyenne du stock de dette, inférieure à 1 ($CDD/DVM < 1$), 0,437 pour 2019.

Ce qui signifie que si la ville du Perreux consacre l'intégralité de son épargne à rembourser tout son stock à un instant "t", cette opération ira plus vite que de laisser le capital se rembourser selon son propre profil.

En revanche, si la capacité de désendettement de la collectivité était supérieure à la durée de vie moyenne de son stock de dette, c'est-à-dire supérieure à 1 ($CDD/DVM > 1$), cela signifierait que la ville risque de ne pas être en capacité financière de faire face à ses engagements contractuels.

La structure de la dette



EMPRUNTS VILLE DU PERREUX-SUR-MARNE ANNEE 2019

Prêteur	Montant initial	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Risque de taux	CBC
CE	1 100 000,00 €	678 333,41 €	9,01	Taux fixe à 4.14 %	2012	Fixe	1A
SFIL CAFFL	1 500 000,00 €	291 225,64 €	2,08	Taux fixe à 3.65 %	2005	Fixe	1A
CE	1 500 000,00 €	800 000,00 €	7,96	Taux fixe à 3.18 %	2011	Fixe	1A
SG	1 500 000,00 €	1 350 000,00 €	13,50	Euribor 03 M + 0.5-Floor 0 sur Euribor 03 M	2017	Variable	1A
SG	1 500 000,00 €	1 250 000,00 €	12,50	((Euribor 03 M + 0.85)-Floor 0 sur Euribor 03 M) + Cap 4.1 sur Euribor 03 M	2015	Variable	1A
SFIL CAFFL	1 500 000,00 €	1 100 000,00 €	11,00	Euribor 03 M + 1.04	2014	Variable	1A
SFIL CAFFL	1 000 000,00 €	282 051,16 €	2,75	Taux fixe à 2.97 %	2011	Fixe	1A
CREDIT AGRICOLE	7 000 000,00 €	4 550 000,00 €	12,29	Taux fixe à 3.55 %	2011	Fixe	1A
SFIL CAFFL	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	14,50	(Euribor 12 M + 0.18)-Floor 0 sur Euribor 12 M	2017	Variable	1A
SFIL CAFFL	1 701 344,74 €	659 250,00 €	5,92	Taux fixe à 2.48 %	2017	Fixe	1A
	19 801 344,74 €	12 460 860,21 €					

Les ratios



	2018	2019
Ratio 1	1 276	1 262
Ratio 2	789	804
Ratio 3	1 359	1 390
Ratio 4	212	358
Ratio 5	368	514
Ratio 6	95	95
Ratio 7	45,92 %	46,65 %
Ratio 9	97,62 %	93,36 %
Ratio 10	15,64 %	25,73 %
Ratio 11	23,83 %	36,99 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

CONCLUSION



La gestion rigoureuse et raisonnée du Perreux depuis de longues années nous permet aujourd'hui de faire face à des besoins nouveaux, **sans augmenter les taux de fiscalité directe.**

La construction du groupe scolaire peut être absorbée sans mettre en danger l'équilibre financier général.

La poursuite de notre politique financière nous permet de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour répondre aux évolutions sociétales à venir pour le bien-être des perreuxiens.



Le Perreux
sur-Marne

Ville d'expressions